



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2024**

Membres en exercice : 42
Présents : 31
Votants : 37
Date convocation : 1^{er} février 2024
Date d'affichage : 1^{er} février 2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le sept février,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué
à 20h00, s'est réuni à Baillet-en-France,
en séance publique, sous la présidence de Patrice Robin.**

Etaient présents : (31) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Corinne TANGE, Jacques GAUBOUR, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Nicolas ABITANTE, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Thierry PICHERY, Nathalie BENYAHIA, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Pascal MARTIN, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés ayant donné pouvoir : (6) Paule LAMOTTE donne pouvoir à Claude KRIEGUER, Michel ZEPPEFELD donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Sylvie LOMBARDI donne pouvoir à Michel MANSOUX, Éric RICHARD donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Laurence CARTIER-BOISTARD donne pouvoir à Silvio BIELLO, Sarah BÉHAGUE donne pouvoir à Olivier DUPONT

Absents : (5) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR.

Secrétaire de séance : Sylvain SARAGOSA

N°2024/007

**MOTION RELATIVE AU PROJET MAGEO – LES COLLECTIVITÉS DU VAL
D'OISE RAPPELLENT VNF (VOIES NAVIGABLES DE FRANCE) AU RESPECT
DE SES ENGAGEMENTS**

Le projet MAGEO désigne la mise au gabarit européen du chenal de navigation de l'Oise canalisée sur environ 42 km, au sud de la confluence de l'Aisne sur les biefs (*portion d'un cours d'eau entre deux chutes, deux écluses*) de la Venette, de Verberie, de Sarron et de Creil entre les villes de Compiègne et Creil et la réalisation sur ces mêmes biefs de rescindements ou rectifications du cours de la rivière de l'Oise pour permettre la navigation des gabarits dits « grands rhénans ». Le projet consiste à approfondir la rivière Oise, qui est déjà à grand gabarit, pour garantir un mouillage de quatre mètres (contre trois actuellement) et à adapter le chenal de navigation pour permettre le passage de bateaux au gabarit européen Vb (4400 tonnes, 180 mètres de long, 11.40 mètres de large, 5.25 de hauteur soit l'empilement de deux couches de conteneurs). La navigation des grands convois composés d'un pousseur et de deux barges sera également possible avec, pour certaines sections, des passages en alternats.

Le projet MAGEO, porté par les Voies navigables de France, s'inscrit dans un programme global de liaison fluviale à gabarit européen, destiné à relier le bassin de la Seine au bassin de l'Escaut. Cette liaison nécessite la construction du canal Seine Nord Europe qui reliera les bassins de la Seine et du Nord-Pas de Calais. Ce nouveau corridor européen de fret fluvial entre les ports du Havre, de Rouen, Paris, Dunkerque, Anvers, Liège et Rotterdam/Amsterdam, a pour objectif de décongestionner le trafic routier et de proposer un mode de transport plus économique et plus écologique.

Le projet MAGEO de Compiègne à Creil concerne 22 communes. Toutefois, en facilitant les écoulements (élargissement et surcreusement, diminution du linéaire entraînant une augmentation de la pente), il aggrave l'impact des phénomènes d'inondations en aval de Creil, donc pour l'ensemble du Val d'Oise jusqu'à la confluence avec la Seine. Un ouvrage de compensation, consistant en la réalisation d'un casier latéral à Verneuil-en-Halatte (60), vise à écrêter la pointe de crue et constitue une composante essentielle du projet pour neutraliser ces impacts.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2024

Application agréée E-legalite.com

Par ailleurs, il a été admis par VNF que le passage des grands rhénans provoquerait une érosion accélérée des berges de la rivière, du fait du batillage plus important au regard du tonnage et du tirant d'eau des porteurs ; cet impact a été étudié et documenté par SAFÈGE en 2010 et intégré à l'étude d'impact du projet MAGEO. Cette étude indique une vulnérabilité élevée des berges au risque d'érosion aggravé par MAGEO sur environ 10% du linéaire dans le Val d'Oise. Par ailleurs et toujours dans l'étude d'impact, il est indiqué que VNF s'engage à reprendre à l'identique les berges érodées ou en risque d'érosion aggravée du fait de MAGEO, ou au travers d'une compensation financière, mais dont les modalités précises n'ont jamais été évoquées.

À de multiples reprises, et notamment à travers des courriers du 23 avril 2013, 19 avril 2021 et 19 octobre 2023, le Département du Val d'Oise, l'Entente Oise-Aisne et le SMBO (*Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise*) ont attiré l'attention de VNF sur ces impacts hydrauliques et d'érosion de berges, pour demander des garanties afin de préserver les populations Valdoisiennes et leur environnement.

Historiquement et depuis plus de 20 ans, de nombreuses collectivités et associations du territoire ont manifesté leur opposition ou leurs réserves et interrogations quant à ce projet.

Aujourd'hui, alors que le projet est sur le point d'entrer dans sa phase d'enquête publique, VNF a déposé le 2 août 2023 son dossier de demande d'autorisation environnementale auprès des services de l'État (DRIEAT), qui ont omis de consulter les services des collectivités concernées en aval de Creil, le département du Val d'Oise, 8 EPCI isariens et Valdoisiens, ainsi que l'Entente Oise-Aisne, pourtant établissement public territorial de Bassin (EPTB).

Nous souhaitons donc rappeler les enjeux pour le territoire du Val d'Oise, qui représente pourtant 90 km de berges et près de 400 000 habitants riverains de l'Oise. Qui plus est, l'analyse approfondie de l'Entente Oise-Aisne, dans son rapport du 17 octobre 2023, relève des éléments manquants pour obtenir un modèle de prévision de crue fiable et adapté au fonctionnement de l'ouvrage de Verneuil-en-Halatte, ce qui rend encore incertaine son efficacité dans la neutralisation des crues pour le territoire aval, à savoir toute la vallée de l'Oise au sud de Creil.

Pour toutes ces raisons, le comité syndical de l'Entente Oise Aisne unanime a voté le 17 octobre dernier un avis négatif assorti de réserves portant sur le modèle de prévisions de crues. Dans la continuité de cet avis, le département du Val d'Oise et le SMBO ont rappelé par courrier le 19 octobre VNF au respect de ses engagements et regretté l'omission d'un pan entier du territoire concerné du périmètre de consultation. VNF a répondu le 15 novembre en rappelant que les inquiétudes exprimées depuis 2021 sur les impacts hydrauliques ont donné lieu à des réponses et que la question se restreint désormais aux consignes de gestion du bassin de compensation de Verneuil-en-Halatte. Ils informent leurs interlocuteurs que les solutions sont actuellement en cours de discussion et qu'ils leur présenteront leurs conclusions avant l'enquête publique prévue en juin 2024.

Compte tenu de ce qui précède et au regard de l'importance de ce projet pour le Val d'Oise, sans renier son intérêt positif sur le plan économique et écologique global par le moindre recours au transport routier, **le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France**, solidaire des démarches effectuées par le Conseil départemental du Val d'Oise, le SMBO et les autres collectivités concernées de la Vallée de l'Oise, souhaite :

- Rappeler les attentes et les exigences du territoire sur la **neutralité hydraulique** du projet MAGEO ;
- Rappeler les engagements de VNF sur les **compensations de l'érosion accélérée** des berges dans le Val d'Oise du fait du futur passage des grands rhénans ;
- Demander que le Conseil départemental du Val d'Oise et le SMBO soient reconnus comme des **partenaires privilégiés de VNF** et à ce titre, soient informés spécifiquement et régulièrement de chaque avancée du projet ;
- Obtenir de VNF la garantie que le **modèle de prévision de crue** et son adaptation à l'ouvrage de Verneuil-en-Halatte permettra a minima de neutraliser de façon efficace et pérenne l'effet hydraulique de MAGEO.

Le conseil communautaire :

PREND ACTE de cette motion et autorise sa transmission aux Voies Navigables de France (VNF), copie au Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise (SMBO) et au Département du Val d'Oise.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

